



HAL
open science

Juger la guerre civile. Ecrire l'histoire des troubles religieux dans la deuxième moitié du XVIe siècle

Pierre-Jean Souriac

► **To cite this version:**

Pierre-Jean Souriac. Juger la guerre civile. Ecrire l'histoire des troubles religieux dans la deuxième moitié du XVIe siècle. Cahiers du GRHis, 2008, 20, pp.13-38. halshs-00492394

HAL Id: halshs-00492394

<https://shs.hal.science/halshs-00492394v1>

Submitted on 15 Jun 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Juger la guerre civile
Ecrire l'histoire des troubles religieux dans la deuxième moitié du XVI^e siècle

Journée d'étude – Rouen, 5 février 2005

Combattre ? Tolérer ? Justifier ?

Ecrivains et journalistes face à l'usage de la violence d'Etat (XVI^e-XX^e siècle)

Pierre-Jean Souriac

Mlichel BIARD, *Combattre, tolérer ou justifier ? Ecrivains et journalistes face à la violence d'Etat (XVI^e-XX^e siècle)*, Rouen, PURH, « Les Cahiers du GRHIS) n°20 », 2009, p. 13-39.

Il s'agit, dans ces quelques pages, d'aborder la question du discours sur la violence d'Etat par un questionnement sur la construction du récit historique produit durant et juste après les guerres de Religion. En tant que recherche en construction aux dépouillements incomplets et aux résultats trop impressionnistes, ce propos voudrait tenter de montrer combien la guerre civile fut un catalyseur de faits et d'événements qu'un milieu très divers d'écrivains, d'hommes d'Eglise ou d'hommes de guerre cherchèrent à inscrire dans la mémoire du royaume, et ce, selon un canevas idéologique reflétant leurs propres engagements dans les troubles.

Le XVI^e siècle est déjà connu comme un temps où l'écriture de l'histoire connut un développement qualitatif et quantitatif. Des études chiffrées à partir du catalogue des sources de l'histoire de France ont dénombré pas moins de 657 titres publiés entre 1550 et 1610, dont 271, soit plus du tiers, en première édition ; ce qui fait en moyenne plus de dix ouvrages publiés par an dans la seule deuxième moitié du siècle¹. Le récit historique suscita incontestablement un intérêt au sein des milieux de la création littéraire, ainsi qu'un engouement éditorial qui toucha un public nouveau. D'un point de vue chronologique, les règnes de Louis XII et de François I^{er} représentent un premier temps de floraison d'histoires, notamment autour de la question des guerres d'Italie et de la place européenne de la France. Ces deux aspects invitaient à réfléchir sur les origines du royaume, sur la légitimité à posséder des terres en Italie, sur la vocation à contrebalancer ou supplanter l'empereur Charles Quint. Le règne d'Henri II apparaît alors comme un creux, avant que ne survienne le temps des guerres de Religion et de son cortège d'historiens en nombre jusqu'alors inégalé². D'un point de vue qualitatif, le XVI^e siècle vit naître les premiers auteurs à réfléchir sur la manière même d'écrire l'histoire, et ce, dans plusieurs traités théoriques publiés à partir des années 1560, corrélant épistémologique à cet engouement éditorial. C'est Jean Bodin qui cherche à montrer l'indépendance de l'histoire face à la théologie, c'est Etienne Pasquier qui théorise l'évolution des sociétés et donc la relativité des lois, c'est Henri de La Popelinière qui tente de théoriser l'objectivité historique, c'est Jacques Auguste de

¹ C. VIVANTI, "Paulus Aemilius Gallis condidit historias ?", *Annales ESC*, 1964, 19, n°4-6, p. 1117-1124.

² CG. DUBOIS, *La conception de l'histoire en France au XVI^e siècle (1560-1610)*, Paris, A.G. Nizet, 1977, p. 8.

Thou qui dresse une histoire universelle de son temps, pour ne citer que les plus connus³. Il ne serait pas à propos d'idéaliser une production historique encore marquée par la théologie, l'approximation événementielle et l'engagement polémique, mais il faut convenir d'une école historique qui commence à prendre son autonomie en tant que réflexion sur son temps, qui affiche sa volonté militante de quitter un rôle de simple enluminure purement esthétique accolée à une période ou à un souverain. Elle prend conscience qu'elle est reconstruction du passé et qu'elle a une finalité propre, à savoir une compréhension des événements proches ou lointains pour servir à une pédagogie du temps présent. Le recours à la philologie, l'amélioration des collectes d'information, la constitution de bibliothèques attestent des progrès de l'érudition. La généralisation de la charge d'historiographe du roi et les travaux de commande sur le passé de telle ou telle ville, province ou famille rendent compte de l'acceptation par les élites françaises de l'histoire comme discipline originale⁴.

C'est dans ce contexte particulièrement porteur que va se poser la question du récit de la mauvaise guerre, de l'affrontement que l'on exècre, qui oppose les frères et divise la communauté *nationale* : la guerre civile. Dans le flot éditorial de la seconde moitié du XVI^e siècle, j'ai cherché à identifier l'ensemble des ouvrages qui ont eu l'ambition de traiter de l'histoire des troubles, de manière partielle ou globale, mais avec le recul d'un regard *a posteriori*, une fois les événements jugés achevés. Une cinquantaine d'ouvrages ont ainsi pu être recensés dont la liste chronologique des premières éditions est placée en annexe de cet article. Il s'agit strictement des œuvres traitant totalement ou en partie de la période des guerres de Religion. Ont été exclus de la liste les nombreux ouvrages qui ne traitaient que des temps antiques ou des origines du royaume. A titre d'exemple, la *Franco-Gallia* de François Hotman, malgré son engagement polémique par l'utilisation de l'histoire comme métaphore de son temps, ne figure pas sur cette liste car il ne traite que de l'origine du royaume. De même les *Mémoires* personnels ont été délaissés, non pas que leurs auteurs n'auraient pas fait pas œuvre d'histoire, mais ils n'ont pas nécessairement cherché à produire une image unitaire et cohérente de l'évolution du royaume⁵. Il en va de même pour les divers journaux tenus par les contemporains, qui témoignent de leur temps dans le feu de l'action sans la prétention d'une prise de recul sur un temps achevé. Enfin, ont été également exclues les histoires locales et régionales pour ne retenir que celles ayant l'ambition de traiter des événements du royaume. Des séries de coupes ont donc été pratiquées, discutables comme tout choix méthodologique, mais dans le souci de mettre en valeur un genre particulier d'écrit historique, celui des histoires générales du royaume qui cherchent à mettre dans une perspective chronologique les événements récemment advenus en raison des guerres de Religion.

³ E.PASQUIER, *Les Recherches de la France*, éd. 1562-1621, par Marie-Madeleine Fragonard et François Roudaut (dir.), Paris, Champion, 1996, 3 vol ; H. DE LA POPELINIERE, *L'histoire des histoires avec l'Idée de l'Histoire accomplie. Plus le Desein de l'Histoire nouvelle des Français*, Paris, Marc Orry, 1599.

⁴ G. HUPPERT, *L'idée d'histoire parfaite*, Paris, Flammarion, 1973, p. 8.

⁵ M. TYVAERT, "L'image du roi : légitimité et moralité royales dans les histoires de France au XVII^e siècle", *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, t. 21, octobre-décembre 1974, p. 522 : il donne comme définition de livres d'histoire, qu'il considère comme un genre particulier : *Ouvrages de langue française, en première édition exclusivement sauf exception (refontes profondes), qui décrivent, même très sommairement, le passé de la France depuis ses origines et d'un point de vue général.*

I. Des projets historiques

On trouve d'abord les ouvrages d'ordre généraux cherchant à faire une histoire globale de la France et qui se situent dans le droit fil de la pensée humaniste du milieu du siècle. C'est Etienne Pasquier et ses *Recherches*, dont la première édition date de 1560, mais ne cessera d'être remaniée jusqu'aux premières années du XVII^e, voire au-delà⁶. C'est l'œuvre de Loys Le Roy en 1575, érudit parisien entré dans l'entourage d'Henri III et doté d'un projet d'histoire universelle. Du Haillan en 1570, Belleforest ou Vignier en 1579, Gilles Corrozet en 1583, Gabriel Chappuys alors historiographe du roi en 1585, Pierre Boaistau en 1594, Jean de Serres en 1597 et quelques autres au début du XVII^e siècle entrent dans ce modèle de tentative d'histoire globale du royaume ou du monde. Les guerres de Religion ne sont alors qu'un élément parmi d'autres, mais toujours quantitativement surreprésentées par rapport aux périodes précédentes en raison d'une connaissance plus fine de la chronologie. Cependant, elles ne sont pas individualisées dans un chapitre particulier, mais sont évoquées dans une chronologie classique des règnes.

A côté de ces histoires générales, sont éditées également des histoires de règnes, volontairement centrées sur la geste de tel ou tel souverain. François de Belleforest accomplit un exercice de style en relatant l'histoire des neuf rois Charles, ouvrage ayant eu comme but essentiel de le faire entrer dans la faveur du roi, ce qu'il obtint en devenant historiographe de France au début de la décennie 1570. De même, à la mort de Charles IX en 1574, quelques érudits parisiens publièrent le récit de son règne entre 1574 et 1576, éloges funèbres revêtus du sceau de l'histoire monarchique. Sorbin, spécialiste des éloges funèbres de la famille royale et de la haute noblesse est tout à fait à sa place dans cette figure de style. La Popelinière et Piguier en 1581, Chappuys en 1600 ou Palma-Cayet en 1608, sans s'attacher à un seul souverain mais en se limitant à ceux du XVI^e siècle, cherchèrent également à dresser une histoire des règnes, une histoire de France rythmée par la succession dynastique à la tête du royaume. Ce procédé historique ne présente rien d'original, si ce n'est qu'il aborde des règnes troublés par les guerres civiles : il est l'héritier des efforts de la monarchie française pour construire une histoire officielle du royaume, pour laquelle chaque souverain cherchait à orienter la mémoire qu'il voulait laisser de son règne⁷. Cependant, la concomitance de ces règnes avec la guerre civile détermine en partie le fil du discours, qui n'est plus tant la vie du souverain que celle d'un royaume divisé. C'est pour cela que La Popelinière put parfaitement transformer son *Histoire des guerres civiles* publiée la première fois en 1571, en *Histoire de France* de François II à Henri III, par une simple refonte sans modification de son plan d'ensemble.

Plus originale est l'entreprise propre aux réformés qui cherchèrent à produire une histoire ecclésiastique qui leur serait particulière, et qui est, en elle-même,

⁶ Pour les références générales, nous renvoyons à l'annexe : Publication des livres d'histoire portant sur la deuxième moitié du XVI^e siècle entre 1560 et 1631.

⁷ C. GRELL, "Présentation du sujet et des grandes tendances de la recherche", *La monarchie absolutiste et l'histoire en France. Théorie du pouvoir, propagande et mythologies nationales*, Paris, PUPS, 1987, p. 19.

l'histoire d'une guerre, celle de l'affirmation de leur Eglise contre l'oppression des catholiques. C'est *L'histoire ecclésiastique des églises réformées de France* prêtée à Théodore de Bèze, éditée pour la première fois en 1580, mais portant sur le début de la décennie 1560 et rédigée ou compilée dans les années 1570. C'est l'œuvre de Jean Crespin et de son martyrologue de 1570 pour ne citer que les auteurs français. Ce sont des histoires du royaume traitées sous l'angle de la révélation au monde de la véritable Eglise, qui ont donc un sens et une issue. Ce sont ainsi des histoires marquées par le sceau de l'intervention divine et l'usage légitime ou illégitime de la violence. Elles débouchent sur une vision très moralisée des événements et de l'emploi de la violence, entre obligation de l'usage de la force pour défendre la nouvelle Eglise, et abus de violence dans la répression subie par les fidèles

Enfin, la grande majorité des titres relevés et figurant sur cette liste renvoie directement à la guerre civile, aux troubles de religion. La guerre civile apparaît alors ici comme un véritable projet d'histoire, et semble prendre une autonomie narrative, au-delà de l'histoire du royaume et surtout au-delà de l'histoire des règnes. Dès 1564-1565, donc dès qu'est achevée la première guerre civile, voient le jour les premiers récits généraux des troubles, sur des tranches chronologiques diverses, mais dont le point terminal consiste en la paix de Saint-Germain de mars 1563, soit le terme des premiers troubles. La reprise des hostilités et leur enracinement dans le temps sont à nouveau l'occasion de voir se multiplier les récits historiques sur les troubles jusqu'aux premières années du XVII^e siècle, voire même assez loin, puisque l'Italien Davila, vieux serviteur de Catherine de Médicis ayant vécu à la cour de France des années 1570 aux années 1590, publia sa propre histoire des guerres civiles dans sa langue maternelle, en italien, en 1630, œuvre traduite pour la première fois en français seulement en 1657. De fait, il semblerait qu'à l'échelle de l'écriture de l'histoire en France, les guerres de Religion puissent se présenter comme le premier objet d'étude historique véritablement autonome et ayant entraîné un consensus éditorial. Objet historique séparé des histoires du monde ou des histoires des règnes, révélant une cohérence thématique qui ne fut pas le fait d'un seul historien, mais d'une communauté de lettrés, l'histoire des guerres civiles se révèle être un moment historiographique privilégié au cours duquel l'événement put dicter la narration par les questionnements qu'il proposa aux contemporains.

II. Les scrupules à évoquer la guerre civile

Face à cet objet historique, ces auteurs manifestèrent d'abord des scrupules à écrire et révéler des faits qui, selon un jugement consensuel, déshonoraient le royaume et bon nombre d'individus renommés et potentiellement encore en vie. Les préfaces de ces œuvres accordent quasiment toutes un ou plusieurs paragraphes à cette question de la mémoire d'événements honteux. On trouve chez Paul-Emile Piguerre l'inquiétude que, en menant son entreprise de raconter les guerres et les paix du royaume d'Henri II à Henri III, il *n'ouvre encore les playes de la France*⁸. Palma-Cayet, avec d'autres mots, ne témoigne pas d'une inquiétude différente lorsqu'il écrit que *plusieurs roys et princes se trouveraient offensez que*

⁸ E. DE PIGUERRE, *L'Histoire de France*, Paris, Jean Poupy, 1581, p. 2.

*j'entreprisse durant leur vie d'escrire comme la bonne et mauvaise fortune les auroit traictez durant ceste dernière guerre civile*⁹. Très prosaïquement, il craint que son œuvre d'histoire soit l'occasion de se créer des ennemis parmi les personnalités du temps. La Popelinière parle de la même manière de ceux qui *sont d'avis [d'interdire] le discours de tels troubles, pour estre le souvenir et considération de nos miseres passées, comme refreschissement de nos vieilles playes, et conséquemment le moyen de nous entretenir en haine reciproque*¹⁰. 1571 pour ce dernier, 1581 pour Piguierre, 1604 pour Palma-Cayet, de tels scrupules à taire le traumatisme n'était pas le fait d'un temps, mais bien d'une approche de la guerre qui se posait la question de l'enracinement ou de la précarité de la paix. Même le traducteur français de Davila qui publiait son histoire en 1657, écrivait dans le même esprit : *Je viens l'exposer à vos yeux [cette histoire des guerres civiles], non pas pour renouveler vos anciennes playes, mais plustôt pour vous faire cognoistre combien est grande votre félicité présente*¹¹.

On touche ici un des premiers problèmes posés par la guerre civile, à savoir l'absence de gloire qu'elle faisait rejaillir sur ses protagonistes tant elle était laissée à ce qu'elle était, une mauvaise guerre au cœur de la *république*. En outre, la pacification royale des troubles, que ce soit celle de 1563 ou celle de 1598, s'est systématiquement appuyée sur l'oubli, sur une amnésie volontaire pour justement que les plaies liées aux violences, y compris celles du roi, se referment à jamais. Les édits de pacification des guerres comportaient d'ailleurs toujours un article stipulant l'oubli des actes passés. Prenons l'exemple de Toulouse pour comprendre ce problème du lien entre mémoire et guerre civile. Les catholiques de la ville qui avaient maté dans la sang une tentative de coup de force des protestants sur la cité en 1562, avaient tout fait pour conserver la mémoire de cet acte jugé glorieux : pose d'une plaque de marbre relatant la trahison de certains citoyens passés à la réforme, instauration d'une procession annuelle pour rendre grâce à Dieu de cette heureuse *libération*, et commande d'un livre relatant les événements, livre évidemment tout à la gloire des catholiques. Il s'agissait d'inscrire l'événement dans l'histoire communautaire, avec une coloration éminemment polémique. La réponse royale fut très ferme à ce sujet, quoique sans effet : interdiction de la procession et interdiction de la publication de l'ouvrage au nom de la réconciliation entre les ennemis d'hier. Cependant, la procession se tint jusqu'à la Révolution et le livre fut réédité pour la troisième fois au XIX^e siècle¹². Cet exemple souligne la volonté royale d'oubli, la guerre civile se conjurant par une réconciliation oublieuse des excès du passé pour mieux construire la coexistence présente. Les historiens ne cherchaient-ils pas alors à faire ce que le monarque avait interdit, historiens pourtant à la solde de ce même monarque pour les plus nombreux. Est-ce un paradoxe de voir fleurir quantité d'histoires des guerres civiles à l'heure où le roi

⁹ P. PALMA-CAYET, *Chronologie novénaire*, Paris, 1608, t.1, p. 7. Dans la même optique, il écrit p. 10 : Mais à quel propos, pourront me dire quelques-uns, de rememorer à present tout ce que les roys tres chrestiens Henri III et Henri IV ont fait contre les princes de la Ligue des catholiques ses subjects ?

¹⁰ H. DE LA POPELINIERE, *La vraye et entière histoire des troubles*, édition de 1571, épître dédicatoire à la noblesse de France, non paginée.

¹¹ HC. DAVILA, *Histoire de la guerre civile*, traduction française par I. Baudouin, Paris, 1657, t.1, p. 1.

¹² PJ. SOURIAU, "Les "urgeans" affaires de la ville. Défendre Toulouse durant la première guerre de religion, 1562-1563", *Revue d'histoire urbaine*, n°3, juin 2001, p. 39-65 ; G. BOSQUET, *Histoire de M.G. Bosquet sur les troubles advenus en la ville de Toulouse l'An 1562*, Toulouse, R.Colomiez, 1595 [traduction du latin de l'édition de 1563].

ordonnait dans la loi leur oubli ? Il faut alors en conclure que l'histoire entrait dans une autre logique de mémoire collective, à l'abri des passions et des tentations de violence. Pour cela, l'auteur voulant faire œuvre d'histoire devait poser le principe qu'il se décentrait de la guerre elle-même, que son récit n'était pas engagement dans la guerre civile, mais récit d'un temps révolu. Cette démarche impliquait une deuxième précaution méthodologique, celle d'un récit capable de se distinguer du libelle, celle d'une œuvre de vérité, qui ne travaillait pas à diviser les sujets du roi, mais qui visait à l'édification de la postérité, lui donnant les moyens de juger des événements tels qu'ils s'étaient passés.

L'historien doit donc se différencier du libelliste dans un souci de cloisonnement des genres qui est souvent essentiellement rhétorique. Dans le *Mémoire de l'Etat de France*, traité apologétique en faveur des réformés publié à Meidelbourg en 1578, l'auteur devance les reproches qu'induit sa conception de l'histoire : *Qu'on lise les plus tragiques histoires depuis mil ans, trouvera-t-on une histoire accompagnée de tant de perfidies et cruautéz que celle dont les mémoires vous sont maintenant presentez. Que les personnes qui ont encor quelque goutte d'honesteté et d'humanité en jugent. Ce n'est point faire des libelles diffamatoires, d'appeler un cruel, perfide et massacreur, par son nom. Dire la vérité n'est point diffamer : mais les libelles diffamatoires sont ceux qui justifient les meurtres de tant de personnes innocentes, etc.*¹³ Cet ouvrage est tendu vers le récit de la Saint Barthélemy, les premières guerres civiles n'étant que des signes avant-coureurs alors que les années qui suivirent sont celles d'une honnête résistance des réformés, si bien qu'il est lui-même dans un discours polémique sous couvert d'histoire. Pour Pierre Mathieu, historiographe du roi publiant son histoire de France sous Henri III et Henri IV en 1597, dans une démarche volontairement plus apaisée, le discours se veut plus analytique tout en recouvrant une même crainte : *Je ne suis pas estonné si ceux qui discourent à perte de veuë, de nos miseres s'escarent tant souvent en des opinions obliques, puisque pour sortir d'un si grand Dedalle, ils ne suyvent le droit fil de vérité, ains prennent la traverse de leurs passions...*¹⁴. La Popelinière en 1571 cite les historiens allemands qui ont dressé l'histoire des guerres civiles du Saint Empire à l'époque de Charles Quint en déplorant que pas une ne soit valable faute d'une distance critique qui aurait fait sortir leurs propos du champ des passions¹⁵. Lui-même pour éviter ce travers, affirme qu'il ne citera aucun nom dans son récit, si ce n'est en termes d'action, mais jamais dans une perspective de critique morale. Il en va ainsi dans chaque préface des ouvrages proposés dans l'annexe.

Par l'évocation de cette limite propre à tout écrit relatant les événements des guerres civiles, ces auteurs soulignent comment ce conflit et ses forces de discorde s'immiscent au plus profond de la société, jusqu'à rendre suspect le travail historique dont l'ambition ne devrait être pourtant que la recherche de vérité. L'enjeu pour ces auteurs est donc bien d'opérer une mise en distance entre le récit et les faits, tout en étant conscient que d'aucuns ne sont pas prêts à l'accepter. Ils prennent alors le parti de ne s'adresser qu'aux *bons lecteurs*, ailleurs appelés

¹³ S. GOULART, *Mémoire de l'Etat de France*, Henrich Wolf, Meidelbourg, 1577, préface non paginée.

¹⁴ P. MATHIEU, *Histoire des derniers troubles de France, sous les règnes des roys tres chrestiens Henry III roy de France et de Pologne et Henry IIII, roy de France et de Navarre*, Lyon, Etienne Bonnaventure, 1597., p. 1.

¹⁵ H. DE LA POPELINIERE, *op. cit.*, épître dédicatoire à la noblesse non paginée.

débonnaires, assumant ainsi une scission au sein du lectorat, ultime concession aux guerres civiles, et ils affichent alors l'ambition d'être des historiens des guerres civiles et non des écrivains en guerre civile. C'est un processus rhétorique que l'on retrouve dans les productions polémiques du temps ou du XVII^e siècle, mais le traitement historique de la question permet un argument de probité intellectuelle nouveau, celui de la connaissance d'un événement fini, et donc d'une capacité de juger une fois que l'action a livré tous ses secrets. L'événement clos comme garantie de vérité. L'historien par la mise en perspective chronologique découvre les dissimulations et s'affranchit d'appartenir à un parti ou à un autre parce que lui-même est hors du temps de la guerre civile, hors du champ des passions. Il ne l'est pas réellement, notamment pour les différents *Mémoires* édités dans la décennie 1570 tous très violemment pro-réformés, mais le discours historique par cette distanciation est utilisé comme argument de probité intellectuelle. Du coup, on peut aborder la question de la violence non comme une dénonciation, mais comme un fait positif qui mérite d'être analysé. On verra plus loin que l'historien se sent investi d'un pouvoir de jugement sur les faits passés, et notamment d'un jugement moral qui aurait tendance à refaire basculer l'histoire des guerres civiles dans un portrait des bons et des mauvais. Cependant, se retrouve chez ces auteurs l'ambition de chercher des bons et des mauvais dans tous les partis et ainsi de reconstituer des catégories morales d'acteurs des guerres civiles non corrélées aux engagements du temps, afin de mesurer à l'aune des vertus et des actions propres à chaque individu sa véritable valeur au-delà de l'appartenance partisane. Ainsi, le discours sur la violence est assumé à condition que l'auteur montre qu'il implique tout le monde, y compris le roi et l'Etat, se permettant ainsi d'aborder la violence d'Etat sans avoir forcément le sentiment de porter atteinte à la dignité monarchique. C'est la rigueur de la discipline qui l'impose. La violence d'Etat peut donc être critiquable, mais seulement dans sa manifestation excessive et illégitime, non dans ses choix politiques ou partisans. Même l'historien protestant comprend que le roi parte en guerre contre des sujets en révolte ; ce qu'il refuse d'admettre en revanche c'est l'injustice politique, comme par exemple la mise à l'écart du prince de Condé en 1560 à l'instigation des Guise.

Cependant, ce discours sur le monarque dans la guerre civile provoque un dernier scrupule, celui d'une éventuelle atteinte au prestige royal. L'évocation du roi est quelque chose de très inégal dans les préfaces ou les épîtres dédicatoires des livres que nous avons pu consulter. Chez les historiographes officiels comme Mathieu, Belleforest ou Palma-Cayet, la dédicace au roi est un exercice de style obligé dans lequel nos auteurs se doivent de glorifier leur souverain malgré les périodes agitées qu'ils ont traversées. On en trouve également chez des historiens moins liés au souverain, comme La Popelinière, du moins à partir de sa deuxième édition de 1573. La dédicace au roi impose sa louange et donc une réflexion sur guerre civile et action monarchique. Pour les contemporains d'Henri IV qui écrivent essentiellement à la fin du XVI^e et au début du XVII^e siècle, la chose est aisée : ce roi de Raison, comme le définit Denis Crouzet, est celui qui a ramené la paix en éloignant du royaume les violences des passions religieuses et politiques¹⁶. Palma-

¹⁶ D. CROUZET, *Les guerriers de Dieu*, Seyssel, Champ Vallon, coll. "Epoques", 1990, chapitre XX : "Face à l'angoisse collective, le roi de Raison" ; D. CROUZET, "Les fondements idéologiques de la royauté d'Henri

Cayet, artisan de cette construction politique autour d'Henri IV, écrivait dans sa dédicace au roi de 1608 : *Sur la mesme confiance de vostre bonté, j'ay pris en main ceste recherche curieuse de vos labeurs immenses, et des heureux succez qu'il a pleu à Dieu vous y donner par sa grace, et par l'espace des neuf années desdites guerres royales, tant contre les estrangiers que contre les mauvaises humeurs et impressions imaginaires, plustost que les personnes de plusieurs vos subjects s'estans meconnus de leurs devoirs, que vostre invincible magnanimité a surmontez et vaincu vivement, et vostre mesme debonnaireté et clemence a reduicts et ramenez doucement*¹⁷. En revanche, quand il évoque Henri III, il parle d'un roi très dévot ayant fait la guerre aux huguenots, mais qui une fois à la tête du royaume chercha à reconquérir les cœurs par les vertus de la paix, ce à quoi il serait parvenu sans les exactions du duc de Guise qui prit les armes contre son souverain au nom de la lutte contre les hérétiques¹⁸. Henri III en roi de paix, au même rang qu'Henri IV ? Certainement pas, car le tort d'Henri III, selon Palma-Cayet, fut d'être contraint de suivre les Guise, et donc d'avoir manqué d'autorité pour imposer ses choix : alors qu'il aurait dû soumettre les Lorrains, le voilà commander des armées royales contre les réformés et mettre le royaume à feu et à sang. Dans ce même esprit, l'historiographie du XVII^e siècle s'est abondamment attachée à noircir les règnes des derniers Valois pour mieux valoriser celui du premier Bourbon, le changement dynastique et la fin des guerres civiles permettant une analyse critique de ces monarques dont le principal tort fut ne pas avoir su exercer leurs charges avec suffisamment d'autorité¹⁹. On pourrait presque se demander si dans les histoires du règne d'Henri IV, la guerre civile ne prend pas pour la première fois un caractère positif parce qu'elle fut domptée par le roi. La violence d'Etat devenant source d'ordre et fondement de la légitimité monarchique dans une France préalablement déchirée, la guerre civile se voit alors instrumentalisée au seul profit d'un Henri IV peint sous les traits du triomphateur éternel digne des plus grandes figures de l'histoire universelle. Dans cette perspective, ce qu'Agrippa d'Aubigné appelle son *Histoire universelle* publiée à partir de 1616, n'est autre chose qu'une histoire du premier Bourbon, le livre commençant à sa naissance et s'attachant à suivre au maximum ses faits et gestes. L'historiographe royal Matthieu s'assigne comme tâche de révéler les *Royales vertus* [qui] *luy sent à travers l'epaisseur des tenebres de l'impiété et de la rebellion*²⁰. C'est bien parce qu'il y eut les ténèbres que la lumière royale devint une évidence : la guerre civile comme moyen de révélation de la grandeur du prince.

Pour les auteurs contemporains de Charles IX ou d'Henri III, l'exercice était bien plus difficile. Pour certains, comme Paul-Emile Piguierre dans son histoire de France d'Henri II à Henri III, le déni de réalité ne pose aucun problème : il dit narrer l'histoire du royaume *jusques à ce temps, auquel regne le tres-chrestien, et tres-vertueux Roy Henry troisieme du nom, Roy de France et de Poloigne, vray imitateur*

IV", *Avènement d'Henri IV. Quatrième centenaire. Colloque III, Pau-Nérac 1989*, Pau, Association Henri IV, 1989, p. 176.

¹⁷ P. PALMA-CAYET, *op. cit.*, dédicace au roi, p. 5.

¹⁸ *Ibidem*, p. 10.

¹⁹ D. CROUZET, "A propos de quelques usages de la monarchie française du XVI^e siècle dans le discours historique du XVII^e", in *Monarchies, noblesses et diplomaties européennes. Mélanges en l'honneur de Jean-François Labourdette*, JP. POUSSOU, R. BAURY ET MC.VIGNAL-SOULEYROU (ed.), Paris, PUPS, 2005, p. 355-383.

²⁰ P. MATHIEU, *op.cit.*, p. 4.

*des vertuz heroïques de François Premier et Henry Second, ses peres et predecesseurs. L'entreprise à mon jugement devra estre favorisee, d'autant qu'elle embrasse le temps auquel nostre France estoit en sa plus grande vigueur, et s'est plus efforcee de monstrier sa puissance*²¹. Et de continuer en se plaignant que ses contemporains ont écrit des histoires du temps des troubles, mais oublié celui des paix, rendant compte d'une histoire partielle et partiale. Son objectif est donc clair : rendre à Henri III sa place, celle du bon roi, à la tête d'un royaume puissant et bien administré. Cette position est indéfendable, et lui-même passe le plus clair de son livre à raconter les guerres civiles.

De manière plus subtile, la figure royale se voit préservée par sa non connaissance des événements contemporains et du fondement même de son pouvoir, à l'image des propos de Belleforest alors historiographe du roi dans ses *Grandes annales* dédiées à Henri III. Il soutient d'abord l'idée que l'histoire nous enseigne que la monarchie est le meilleur système politique qui soit, et que grâce à lui, la France se distingue des autres nations. Ensuite, il achève son propos en dédiant son œuvre *au plus grand Roy [Henri III], et au plus debonnaire et pitoyable Prince de la terre : afin que Sa Majesté voye les travaux des plus humbles et obeyssant de ses subjects, et y remarque la verité de l'estat François*²². L'historien dévoile au souverain la vérité, ce qui implique que le roi n'est pas nécessairement toujours très bien informé. Belleforest adopte d'ailleurs une posture militante dans son propos, car il oppose son histoire à ces *ennemis* de la postérité du roi, qui ne désirent que l'altération de la couronne et du royaume : ceux qui veulent soumettre le roi à ses sujets, ceux qui évoquent un contrat entre le roi et les Français, ceux qui vont chercher le rôle des Etats Généraux aux origines de la monarchie française... Belleforest désigne explicitement les productions monarchomaques de la deuxième moitié de la décennie 1570, et plus précisément la *Franco Gallia* de François Hotman. L'histoire réinvestit alors le champ de la guerre civile, non pas au niveau de la lutte catholico-protestante, mais au nom de la défense de l'Etat. On mesure ici combien la monarchie chercha très tôt à utiliser l'outil historique pour défendre son pouvoir, de la même manière que ses détracteurs l'utilisaient pour la décrier. On voit également ici que le programme d'Henri IV de valorisation de son image par l'utilisation de l'histoire immédiate était déjà à l'œuvre, avec moins de succès il est vrai, sous son prédécesseur direct. Dans un registre similaire mais beaucoup moins flatteur, La Popelinière justifie en partie son propos historique à partir du dévoilement de la vérité au roi : [les déportements des sujets que] *j'ay osé vous représenter par ceste Histoire qui vous fera cognoistre quelles secousses vostre Monarchie a receu*²³. Chez cet auteur protestant qui écrit cette dédicace à la reprise de la guerre alors qu'il est retransché dans La Rochelle, refuge trouvé suite à la Saint Barthélemy, la production historique se situe dans une logique classique du prince mal informé par des mauvais conseillers, le livre comme le manifeste du prince en révolte servant à éclairer le roi sur la situation que traverse le royaume. C'est une forme de préservation de l'image royale qui justifie la violence d'Etat comme n'étant pas celle du monarque, mais celle des usurpateurs de son entourage.

²¹ PE. DE PIGUERRE, *op. cit.*

²² F. DE BELLEFOREST, *Les Grandes Annales*, Paris, 1579, dédicace au roi non paginée.

²³ H. DE LA POPELINIERE, *op.cit.*, dédicace au roi non paginée.

Comme pour Palma-Cayet, c'est de fait un signe de faiblesse du roi, mais non une condamnation morale.

III. Connaître et transmettre la vérité

Face à tous ces scrupules, la connaissance de vérité prime sur une quelconque hésitation à dévoiler son savoir. Montrer l'événement tel qu'il s'est passé, reconstruire les fils d'une causalité volontairement dissimulée, révéler ce qu'un chacun ne peut connaître faute d'embrasser la situation dans ses aspects généraux. De fait, l'historien de ces temps troublés accorde une confiance aveugle à la force évocatrice de l'événement qui, une fois cerné, aurait le pouvoir de parler de lui-même. Dans l'ensemble des préfaces des textes historiques portant sur les guerres de Religion, le mot *vérité* est employé à outrance, lieu commun de celui qui cherche à reconstruire le passé. La Popelinière ou Agrippa d'Aubigné sont sur ce point très virulents, porte-drapeau d'une historiographie protestante cherchant à révéler ce que l'on a trop longtemps voulu tenir caché. Ce n'est aussi qu'une forme rhétorique cherchant à valider le discours, aspect qui n'a rien d'original à l'histoire et que l'on retrouve chez les plus engagés des libellistes. Il faut donc se poser la question du rôle de cette vérité dans l'appréhension du passé : à quoi cela sert-il de révéler ce genre de mésaventure nationale et comment en fixe-t-on les cadres ?

Le premier niveau de réponse concerne l'appréhension du temps : faire l'histoire des guerres civiles dans la deuxième moitié du XVI^e et les premières années du XVII^e siècle répond à un souci d'histoire immédiate dont le but serait de narrer un temps désastreux de l'histoire du royaume qui aurait cependant trouvé un point d'achèvement au moment où l'historien prendrait sa plume. Premier caractère de cette vérité, c'est celle d'un temps clos, d'un cycle achevé de malheurs. Prenons la chronologie des livres d'histoire relatant les guerres civiles et comparons là avec les huit phases des guerres de Religion. Une première salve d'écrits fut publiée en 1564-1565, soit juste après la pacification de la première guerre. Suite à la paix de Saint-Germain de 1570, les historiens semblent à nouveau s'être remis au travail, publiant au moins quatre titres entre 1571 et 1572. 1576, puis 1579-1582 constituent une nouvelle respiration dans cette conjoncture historiographique, et enfin, la fin de la décennie 1590, la paix henricienne, se présente comme le dernier grand moment d'écriture de l'histoire à cette époque. On mesure ici combien cette narration suivit le rythme des paix, du moins des plus importantes, comme si parallèlement à l'effort politique consenti par la couronne pour calmer les passions, l'écrivain devenu historien se mettait à écrire en considérant les événements comme achevés et nécessitant dès lors une mise en perspective chronologique. L'approfondissement de la science historique au XVI^e siècle s'est accompagné d'une réflexion sur la périodisation, à la recherche de grands moments et de grandes césures. Mais traditionnellement, c'était l'histoire d'un règne qui était appelante d'un récit historique : la vie d'un souverain, pour peu qu'il ait régné longtemps, était un cycle à part entière dont on pouvait faire la narration. Il est intéressant de noter que pour les guerres de Religion, le temps des troubles ou celui des guerres civiles s'est imposé comme un tout dont on a cherché à faire l'histoire, la césure de la pacification apparaissant comme un terme historique autant que la mort d'un

souverain. On dispose ainsi d'histoires des guerres civiles qui couvrent différents règnes, la figure centrale n'étant pas le roi, mais la guerre, processus véritablement novateur dans la périodisation des événements historiques.

Regardons à présent comment nos auteurs jugent de ce temps. Dans la première édition de l'histoire des guerres civiles de La Popelinière, publiée en 1571, il pose la question d'une histoire qui pourrait faire naître de *nouvelles factions plus dangereuses que les premières*²⁴. Au-delà du problème de la réconciliation déjà abordé, notre auteur considère comme acquis qu'il y a déjà eu des factions, que leur histoire est achevée, qu'il peut y en avoir de nouvelles, mais qu'en tous les cas elles ne seront plus semblables à ce qu'elles furent. Paul-Emile Piguerre, qui écrit dix ans plus tard, évoque le rôle très positif à ses yeux d'Henri III qui a réussi à établir la paix dans le royaume, précisant que *le recit des advertissements passés donne contentement quand on pense en estre sorty* et qu'actuellement, *le peuple françois espere bien tost jouyr d'une heureuse et tranquille paix*²⁵. Palma-Cayet en 1608, dans sa dédicace au roi, commence son écrit par citer Cicéron dans une phrase véritablement programmatique pour cet historien : *La souvenance des périls que l'on a passez donne plaisir quand on en est hors et en sureté*²⁶. Lui-même dans sa démarche d'historien reflète parfaitement cette logique temporelle, puisqu'il a d'abord fait une histoire du temps de la paix sous Henri IV, sa *chronologie septenaire*, avant de s'attacher au récit des guerres d'Henri IV, sa *chronologie novenaire*. Il consentit à faire une histoire de la guerre quand il fut persuadé que la paix reposait sur de solides bases. Trois moments éditoriaux au cours des guerres civiles – 1570, 1580, 1600 – trois auteurs différents, mais trois appréhensions du temps identiques : l'espoir d'un temps achevé, celui de la fin de la guerre. Ne pourrait-on pas alors retourner l'interprétation de ce constat : ne serait-ce pas pour conjurer le sort qu'on chercherait à circonscrire le passé immédiat dans une histoire achevée ? N'est-ce pas pour rejeter volontairement la guerre civile dans le passé que les auteurs de tout bord s'empresseraient, à chaque tentative de paix, de donner une autonomie événementielle aux divisions à peine achevées et de fait mal éteintes ? Il y eut une frénésie d'histoire immédiate tout à fait surprenante à cette époque, par intérêt probable d'un lectorat curieux des événements passés à l'échelle du royaume, par souci de construire une mémoire particulière dans une période où la polémique littéraire s'affirmait avec force, mais aussi pour rejeter dans le passé une situation décriée et honteuse. Ainsi, l'histoire de la guerre civile serait plus qu'une simple mémoire du passé, elle serait achèvement volontaire d'un cycle et inauguration d'un nouveau, celui de la paix. L'histoire de la guerre civile, pour une grande part de ses productions, rejoindrait alors un programme politique d'apaisement, voulu par le gouvernement du royaume et soutenu par quelques uns de ses lettrés.

On pénètre alors dans une conception de l'histoire construite autour de phénomènes cycliques, appréhension du temps commune à la Renaissance reposant sur un modèle antique : on cite Tacite, César, Emilien et d'autres auteurs grecs ou latins qui ont écrit sur les guerres civiles de leur temps de manière à s'en servir d'exemple pour l'écriture de l'histoire du temps présent, de manière à

²⁴ H. DE LA POPELINIERE, *op.cit.*, édition de 1571, épître dédicatoire à la noblesse de France, non paginée.

²⁵ PE. DE PIGUERRE, *op. cit.*, p. 3.

²⁶ P. PALMA-CAYET, *op. cit.*, p. 5.

justifier son propre propos et de manière à l'enraciner dans une tradition intellectuelle. Or, nos auteurs font systématiquement le constat que les guerres civiles de Rome ou d'Athènes ont toujours connu un début et une fin, et n'ont pas nécessairement présagé la ruine des états concernés. Le cycle de la guerre civile hérité des Anciens peut donc être interprété comme un événement clos sur lui-même et dont la conséquence pour le présent réside dans les enseignements que l'on peut en tirer pour éviter qu'il ne se reproduise. Le cycle de la guerre civile une fois mis en histoire, donc mis en ordre historique, serait alors un facteur de progrès pour qui saurait l'interpréter. Ce genre d'analyse se trouve dans les traités théoriques de Jean Bodin ou de Louis Le Roy : pour eux, la compréhension du temps passe par l'élaboration de cycles comprenant la naissance, la croissance, l'apogée et la chute des civilisations. C'est la conception classique du temps, mais avec un ajout propre à l'historiographie française du XVI^e siècle, à savoir l'espérance dans un progrès d'un cycle à l'autre grâce aux enseignements du passé qui permettraient de construire son cycle présent²⁷.

Écoutons alors La Popelinière dans sa dédicace au roi de 1573, en apparence pessimiste suite à la Saint-Barthélemy, et pourtant plein d'espoir dans son travail d'historien : *Trois choses doncques empeschent que les Republiques ne puissent tousjours durer* [il écrit alors sur le caractère éphémère des constructions sociale et il développe sur la corruption des hommes, l'inconstance du temps et le rôle de la nature]. *L'un et l'autre se changent, et altèrent en sorte leur premiere integrité, que si par la force d'un accident non preveu, elles ne tombent du tout : sans doute parvenus à leur vieillesse et derniere periode que nature ordonne à toutes choses, faudra qu'elles souffrent la ruine qu'ils estiment inévitable*. Vision pessimiste du cycle historique caractéristique des guerres de Religion dans lesquelles bon nombre de contemporains virent une décadence de la monarchie française. Mais La Popelinière rebondit quelques lignes plus loin en dénonçant les tenants de cette conception du temps qui *ont privé eux et les leurs, du plus beau et assuré moyen qui se puisse trouver à maintenir et perpetuer la vie des republicues*. Le moyen : que la vie du prince soit imitée par tous grâce à ses vertus, et que cette vie soit connue par l'histoire, que l'on connaisse aussi ce qui a empêché l'épanouissement de ces vertus. Clore un cycle de désastre sans clore un cycle de civilisation, tel semble être l'espoir de La Popelinière, lui-même protestant et bien souvent ballotté par les événements chaotiques des guerres. Les guerres civiles alors perçues comme un cycle accidentel.

Ainsi, on comprend comment l'histoire de la guerre civile s'inscrit dans une dimension pédagogique entièrement assumée par les historiens. La vérité n'a de sens que si elle transmet aux générations présentes et futures des enseignements sur la façon de se comporter en société afin d'éviter le renouvellement des travers du passé. Et c'est bien parce que l'on croit, ou que l'on veut croire, que les troubles sont achevés et rejetés dans le passé que l'on peut en tirer des enseignements. Toutes les préfaces recensées rendent compte de ce caractère, véritable lieu commun de la justification historiographique. L'histoire rend sage le gouvernant du présent et du futur, que ce soit les souverains ou leurs agents ; l'histoire montre les hommes vertueux et montre ceux qui se sont mal comportés ; par l'usage d'une

²⁷ M. YARDENI, "Historiographie et périodisation de l'histoire au XVI^e siècle", in *Pratiques et concepts de l'histoire en Europe, XVI^e-XVII^e siècles*, C. GRELL ET J.M. DUFAYS (éd.), Paris, PUPS, 1990, p. 46

métaphore médicale, elle est remède d'un corps malade grâce à l'exposé de la vérité et la possibilité qu'elle offre de couper le mal à la racine ; enfin elle reflète l'œuvre de Dieu dans la vie humaine et elle se veut alors révélation. Elle est, selon les propos employés, un *aiguillon de vertu*, un *miroir* offert à la société, du moins à ses membres qui sont prêts à s'en servir. La mémoire alors constituée apparaît comme un recueil de sagesses à usage politique, et la première finalité de l'histoire s'avère alors d'être le compagnon du bon souverain. L'historien ne fait pas l'événement, il le relate, il n'est qu'un auxiliaire des puissants en écrivant leurs faits et gestes. Il espère pourtant avoir une incidence sur ses choix présents. Et le récit de la guerre civile revêt un intérêt d'autant plus grand que c'est un malheur dans lequel il ne faudrait pas retomber. De manière classique, l'historien assume alors son rôle de censeur du passé, se plaçant en juge des bonnes et mauvaises actions, en appelant à la force des faits pour prouver ses considérations, en appelant au jugement de ses contemporains qui ont vécu ce temps pour attester de la vérité qu'il professe. Et c'est ici que la polémique rejoint l'histoire et que la guerre civile s'invite à nouveau dans l'élaboration même du récit.

Ainsi, se manifeste tout au long de la deuxième moitié du XVI^e siècle l'action d'un milieu de lettrés érudits, contemporains des guerres civiles, se sentant investi d'une mission originale, celle de traduire en histoire ce temps de violences que connut le royaume de France. L'originalité de l'écriture historique réside dans l'idée que le propos devait porter sur un temps révolu dont tout le monde avait été témoin. De fait, l'auteur qui se prétend historien s'installe entre le lecteur et sa propre perception de la guerre, médiateur habilité par son regard rétrospectif à opérer une mise en ordre dans les événements chaotiques du passé dont son lecteur a été témoin, mais qu'il ne peut comprendre par ses seuls moyens. L'historien se donne ainsi une place de choix parce qu'il part du principe que raconter la violence civile, celle qui a déchiré le royaume, procède d'une entreprise complexe pour éviter que la narration soit parasitée par les passions liées à ces violences. Le jugement historique sur la guerre civile se révèle alors sévère, mais pas exclusivement pessimiste : l'expérience vécue du recours à la violence illégitime, aussi bien celle de l'Etat que celle du particulier, est un fait qu'il faut assumer, condition grâce à laquelle elle dévient enseignement pour la postérité et élément conscient d'une communauté politique.

- 1560** PASQUIER, HAYNAULT, Jean de, L'Estat de l'Eglise avec un recueil des troubles venus en France sous Etienne, le roy François II et Charles IX, Lyon, 1564 [Ouvrage d'un ministre de Saumur].
- 1564** Les Petit traité des guerres civiles advenues en France sous les roys François II et Charles IX, *Recherche* s.l., 1564 ; une seconde édition sous le titre : Le sommaire des commentaires de la s de la religion et histoire de nostre temps, contenant les choses memorables advenues en France, France, sous les Roys Fr.II et Ch.IX, continuant jusqu'à présent [i.e. en 1564], Paris 1567 éd. 1560-1621, par [Défense des positions protestantes contre l'Antechrist et les Lorrains].
- Marie- LA PLACE, Pierre de, Commentaires de l'estat de la religion et republique soubz les roys Madelein Henry et François seconds et Charles Neusiesme, 1565 [édité par JAC. Buchon, Paris, A. e Desrez, 1836, p. 202-421].
- 1565** Fragonard MONTAGNE, Jacques de, Histoire de l'Europe (1559-1587) (fragments aux mss. fr. 15 494 et et 15 495). N'est publiée que la première partie de cette œuvre : Histoire de la religion François et de l'état de la France depuis la mort de Henri II jusques au commencement des Roudaut troubles de 1560. Genève, 1565. (dir.), Paris, Mémoires des occasions de la guerre, appelée le Bien-public, rapportez à l'estat de la Champion guerre presente, 1567. , 1996, 3 vol
- 1567** BELLEFOREST, François de, L'histoire des neuf roys Charles de France : contenant la [premier fortune, vertu, et heur fatal des roys qui sous ce nom de Charles ont mis à fin des volume choses merveilleuses, Paris, A. l'Olivier de P. L'Huillier, 1568 paru en
- 1568** 1560, CRESPIN, Jean, Histoire des vrays Tesmoins de la vérité de l'Evangile, qui de leur sang l'on second en signée, depuis Jean Hus jusques au temps present, 1570. 1565 ; par DU HAILLAN, Bernard de Girard, *De l'estat et succez des affaires de France*, Paris, P. la suite, L'Huillier, 1570.
- 1570** série de LA POPELINIERE, Henri Lancelot Voisin de, La vraye et entiere histoire des troubles et nouvelles choses memorables advenues tant en France qu'en Flandres et pays circonvoisins, éditions depuis l'an 1562. Comprinse en quatorze livres, Cologne, Arnould Birkman, 1571 augmenté [deuxième édition augmentée à Bâle chez Pierre Davantès en 1572 ; troisième édition es : 1581, augmentée à La Rochelle en 1573 ; l'ensemble fut refondu dans son Histoire de France, 1595, publiée en 1581].
- 1571** 1607, Mémoires de la troisième guerre civile, et des derniers troubles de France. Composées en 1611, quatre livres, contenans les causes, occasions, ouverture et poursuite d'icelle guerre 1621 de Charles IX regnant, 1571 [ouvrage qui fut attribué à Jean de Serres, mais discuté (posthum e) et 1665 et discuté]. (posthum e)] SERRES, Jean de, *Commentarium de statu Religionis et Reipublicae in Regno Galliae... Libri III*, 1571, s.l.[ouvrage qui couvre la période allant de 1557 à la fin de la troisième guerre civile pour l'édition de 1571, puis jusqu'en 1574 pour l'édition de Lausanne en 1575, et enfin jusqu'en 1577 pour l'édition de Leyde en 1580]].

- 1572** BELLEFOREST, François de, Discours sur les rebellions auquel est contenu qu'elle est la VIGNIER, misere qui accompagne les trahistres, seditieux et rebelles et les recompenses qui les Nicolas, suivent selon leurs rebellions avec un arraisonement fort proffitabile sur l'infelicité qui *Sommaire* suit ordinairement les grans. A quoy est adjousté un discours sur l'excellence des de princes du sang de France qui gouvernent l'estat du royaume, chez Jean Hulpeau, *l'Histoire* Paris, 1572. *des*
- 1573** Acta tumultuum Gallicanorum ab obitu Henrici regis... usque ad memorabilem R. Caroli IX *François,* **1590**
victoriam a. 1569..., imprimé dans *Illustria ecclesiae catholicae trophoea*, Munich, 1573 *Paris, S.*
[recueil établi par Erasme Fend, archiviste du duc Albert de Bavière ; il s'agit du récit *Nivelle,*
des trois premières guerres par un proche du cardinal de Lorraine, un jésuite, peut- *1579.*
être le père Auger pour combattre en Allemagne l'influence de la propagande **1580** **1593**
protestante]. Trad. française dans la *Revue Historique*, t. 108-109.
- LE MASLE, Jean, Brief discours sur les troubles qui depuis douze ans ont continuellement agité et tourmenté le royaume de France : et de la defaite d'aucuns chefs plus segnez des mutins qui les esmouvoyent et mettoyent sus quand bon leur sembloit. Avec une exhortation à iceux mutins de bien tost abjurer leur erreur et heresie, Lyon, Benoist Rigaud, 1573.
- 1574** DES PORTES, Joachim, *Discours sommaire du règne de Charles IX... ensemble de sa mort et d'aucuns de ses derniers propos*, Paris, s.d. [1574]. Bref résumé chronologique d'un chartrain contre l'impudence des huguenots. **1581**
- SORBIN, Arnaud, dit de Sainte Foy, Histoire contenant un abrégé de la vie, mœurs et vertus du roy tres chretien et debonnaire Charles IX, vrayement piteux, propugateur de la Foy catholique, et amateur des bons esprits. Où son contenues plusieurs choses merveilleuses advenues durant son regne, à bon droit dit le règne des merveilles, Paris, Guillaume Chaudiere, 1574.
- 1575** LE ROY, Loys, La vicissitude ou variété des choses en l'univers et concurrences des armes et des lettres par les premieres et plus illustres nations du monde depuis longtemps ou a commencé la civilité et mémoire humaine jusques a present, Pierre L'Huillier, Paris, **1582**
1575.
- 1576** DU HAILLAN, Bernard de Girard, *L'Histoire de France*, Paris, P. L'Huillier, 1576.
- GOULART, Simon, Mémoires de l'Etat de France sous Charles neufviesme contenant les choses les plus notables, faictes et publiées tant par les catholiques que par ceux de la Religion, depuis le troisième édict de pacification fait au mois d'aoust 1570 jusques au regne de Henri troisieme et reduits en trois volumes, Henrich Wolf, Meidelbourg, 1577 **1583**
[une deuxième édition augmentée est publiée dès 1578]. **1585**
- LA PLANCHE, Louis Régnier, sieur de, *Histoire de l'Etat de France, tant de la république que de la religion, sous le règne de François II*, s.l., 1576 [éd. par JAC. Buchon, Paris, A.Desrez, 1836, p. 202-421] **1587**
- 1577** DU TILLET, Jean, Mémoires et recherches touchant plusieurs choses mémorables pour l'intelligence de l'Etat et des affaires de France, 1577.
- 1579** BELLEFOREST, François, *Les grandes annales et histoire générale de France*, Paris, G. Buon, 1579, 2 vol. **1588**

BEZE, travaillé, villes et lieux où elles ont esté dressees, avec les discours des premiers troubles ou guerres civiles, desquelles la vraye cause est aussi declaree, Imprimerie de Théodore [attribué Jean Rémy, Anvers, 1580. 1589, à], DU TILLET, Jean, <i>Recueil des rois de France</i> , 1580 [première édition sous un autre titre en Histoire 1577] édition	1594
ecclésiasti LA POPELINIERE, L'Histoire de France, enrichie des plus notables occurances survenues ez que des provinces de l'Europe et pays voisins, depuis l'an 1550 jusques à ces temps, La régroupe nt les six églises Rochelle, 1581. livres est réformée PIGUERRE, Emile de, L'Histoire de France contenant les plus notables occurrences et publiée s au choses memorables advenues en ce royaume de France et pays bas de Flandre jusques en 1602-1604] en 1602-1604]	1595
Royaume a present : soit en paix soit en guerre tant pour le fait seculier qu'ecclésiastic sous le de regne des Rois Tres-Chrestiens Henry et François II. Charles IX. et Henry III à present France, regnant, Paris, Jean Poupy, 1581	
en laquelle DINOT, Richard, <i>De bello civili Gallico religionis causa suscepto ll. VI</i> [jusqu'en 1577], Bâle, est 1582. [Dédié au comte palatin ; il fait l'éloge de la tolérance des Palatins. Un résumé descrite de <i>L'Histoire ecclésiastique</i> et de La Popelinière. Il est également l'auteur de <i>De bello au vray lacivili belgico ll.VI</i> , Bâle, 1586]	1597
renaissan CORROZET, Gilles, <i>Le Thresor des Histoires de France</i> , Paris, 1583	1598
ce et accroisse CHAPPUYS, Gabriel, <i>L'estat, description et gouvernement des royaumes et républiques du ment monde, tant anciennes que modernes</i> , Paris, P. Cavellat, 1585	
d'icelles LA MOTTE-MESSEME, François de Poulcre, seigneur de, <i>Les sept livres des honnestes depuis loisirs... Discours en forme de chronovologie... des plus notables occurrences de nos l'an M.D.XXI guerres civiles...</i> , Paris, 1587 [sorte d'autobiographie en vers écrite par un capitaine des ordonnances].	1599
jusques <i>Theatrum crudelitatum haerticorum nostri temporis</i> , Anvers, 1587 [dédié aux princes en catholiques par Richard Verstéganus ; récit des cruautés anglaises, puis celles passées l'année en France à partir de 1562, perpétrées par les huguenots]. Reproduction partielle dans M.D.LXIII. CIMBER et DANJOU, t. VI, p. 297-308, <i>Théâtre des cruautez des hérétiques du seizième leur siècle.</i>	1600
reiglemen GOULART, Simon, <i>Le premier recueil contenant l'histoire des choses plus memorables discipline, advenues sous la Ligue</i> , 1588 [une édition regroupant les six livres est publiée en 1602-Synodes, 1604].	1605
persecute LE ROY, Loys, <i>Considération sur l'histoire francoise et l'universelle de ce Temps, dont les ons tantmerveilles sont succinctement recitees. Ensemble un discours tres elegant sur le grand generales et jadis tant renommé royaume des Perses, et la nourriture de leurs Roys</i> , Paris, que Frédéric Morel, 1588. [édition posthume car il meurt en 1577]	1608
particulier GOULART, Simon, <i>Le second recueil contenant l'histoire des choses plus memorables s, noms et advenues sous la Ligue</i> , 1590 [une édition regroupant les six livres est publiée en 1602-labeurs 1604]	1625
de ceux GOULART, Simon, <i>Le troisième recueil contenant l'histoire des choses plus memorables qui heureuse avenues sous la Ligue, depuis les executions faites a Blois au mois de decembre 1588 ment es personnes du duc et du cardinal de Guise, jusques à la mort du roy Henry troisieme,</i>	1630
	1631

BOAISTAU, Macé, s.d. ; autre édition à Anvers, chez Guillaume Janssens, 1594.

Pierre, GOULART, Simon, Le quatrième recueil contenant l'histoire des choses plus memorables
Histoires advenues sous la Ligue, 1595 [une édition regroupant les six livres est publiée en 1602-
prodigieuses 1604].

Recueil des choses mémorables avenues en France sous le règne de Henri II, François II,
extraictes Charles IX, Henri III et Henri IV, depuis l'an 1547. Ouvrage aussi connu sous le nom
de d'Histoire des cinq rois, imprimé pour la première fois en 1595, avec une 2^e édition
plusieurs augmentée en 1598 [souvent attribué à Jean de Serres, mais discutable et discuté]
fameux

auteursMATTHIEU, Pierre, Histoire des derniers troubles de France, sous les règnes des roys tres
Greco-chrestiens Henry III roy de France et de Pologne et Henry IIII, roy de France et de
Latin, Navarre, Lyon, Etienne Bonnaventure, 1597.

sacrez SERRES, Jean de, Inventaire général de l'Histoire de France, Paris, 1597, 2 vol

prophane
s : mises GOULART, Simon, Le cinquième recueil contenant l'histoire des choses plus memorables
en nostre advenues sous la Ligue, 1598 [une édition regroupant les six livres est publiée en 1602-
1604].

langue Le Testament de la guerre, qui a regné long temps en la France. Avec l'építaphe de la
par P. guerre morte : Ensemble les feux de joye, Paris, Denis Binet, 1598

Boasitau,
sous GOULART, Simon, Le sixième recueil contenant l'histoire des choses plus memorables
nommé advenues sous la Ligue, 1599 [une édition regroupant les six livres est publiée en 1602-
Launay, 1604]

natif de CHAPPUYS, Gabriel, Histoire de nostre temps sous les règnes des roys t.c. H.III... et H.
Bretagne. IV... jusques à la paix faites entre les roys de France et d'Espagne, Paris, 1600

Augment
ées en DE THOU, Jacques-Auguste, *Historiarum sui temporis*, publiée entre 1604 et 1620
les [traduction française la plus complète : Londres, 1734, 16 volumes]

precedant
es RAEMOND, Florimond de, Histoire de la naissance, progresz et décadence de l'Hérésie de
impressio ce siècle divisée en huit livres, Paris, Ch.Chastelain, 1605.

ns de BALMA-CAYET, Pierre, *Chronologie novénaire*, Paris, 1608, 3 vol.

histoires
advenues AUBIGNE, Agrippa, *Histoire universelle*, A. de Ruble ed., Paris, 1886-1909, 10 t. [premier
de nostre tome édité en 1616, mais revu dès 1618]

temps, BEAUCAIRE DE PEGUILHON, *Rerum Gallicarum commentarii, 1461-1580*, Lyon, 1625 [c'est
ajoustée un précepteur du cardinal de Lorraine, qui vécut de 1514 à 1591 ; son histoire ne
s par F. decouvre que 1462-1566]

Bellefores
t, DAVILA, Henrico Caterino, *Historia delle guerre civili di Francia, 1559-1598*, Venise, 1630,
Comming 1056 p. [traduction française par I. Baudouin, Paris, 1657, 3 vol.]

eois, MATTHIEU, Pierre, Histoire de France sous les règnes de François I^{er}... Henri IV et Louis
les XIII, Paris, 1631, 2 vol

portraits
et figures,
Paris,
Charles